



Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

[intraconf](#)

Dossiers en cours

Presse-
multimédia

Agenda

Contact

Annonces

Boutique

QUI SOMMES-NOUS ?

DOSSIERS

Devenir, être et rester paysan

Politiques agricoles

Productions

- Produits de la mer
- **Productions animales**
 - Productions laitières
 - Volailles et Porcs
 - Elevage bovin et ovin**
 - La ferme des 1000 vaches
 - Ce que dit la Conf
 - Apiculture
 - Productions végétales
- Agriculture et environnement

OGM

Dans le Mouvement social

Consomm'acteurs

Des territoires vivants

Paysans dans le Monde

Tribune d'opinions

Le mensuel de la Conf'



Rencontres Nationales des Agricultures, pour des territoires vivants.
n° 275 - juil/août 2012

Régions



Choisissez votre région ▼

Lettre Électronique Nationale

Recevez nos dernières infos

votre courriel

ok

Lire la dernière lettre

PARTENAIRES



rechercher OK

accueil > Dossiers > Productions > Productions animales > Elevage bovin et ovin > Loup ou pastoralisme, il faudra choisir

Loup ou pastoralisme, il faudra choisir

13 août 2012

Les récents débats, quant à la place du loup dans la nature, posent la question de la coexistence entre les activités agricoles et les prédateurs, le loup n'en étant qu'un symbole plus chargé d'émotions.

La Confédération Paysanne estime que la vie pastorale n'est pas compatible avec la présence du loup. Les moyens de protection contre ce grand prédateur perturbent fortement les troupeaux et les éleveurs sont contraints à de nombreux compromis, engendrant un climat de crainte et des situations intenable pour les bergers.

Devant l'inefficacité des mesures de protection, une politique de régulation du loup est indispensable. L'Etat doit prendre ses responsabilités et ne pas se contenter de déléguer le travail aux éleveurs.

La Confédération Paysanne demande donc :

- L'élimination des loups en situation de prédation sur les troupeaux, et ce, tout au long de l'année. En effet, les attaques de loups ne se concentrent plus sur la période d'estive. Cette élimination doit être assurée par un corps spécialisé sous contrôle de l'Etat. La défense active contre les loups et leur élimination ne doit pas relever du travail des éleveurs et des bergers. Toutefois, les éleveurs doivent être en droit de tirer pour défendre leur troupeau comme l'a affirmé le parlementaire européen José Bové et nous les défendrons s'ils sont attaqués pour cela.

- Que soient revues la mise en œuvre des procédures de tirs de défense en s'inspirant des simplifications (décrites par l'arrêté du 7 mai 2012) déjà mises en place dans certaines unités d'action, et que ce zonage territorial soit élargi à des secteurs où la colonisation par ce grand prédateur est récente, mais confirmée tels que l'Ardèche, la Lozère, les Vosges...

- Le déclassement du loup de la liste des espèces strictement protégées dans le cadre de la Convention de Berne. La dynamique de la population de loups montre que l'espèce n'est pas en danger. L'obligation de résultats dans l'élimination des loups en situation de prédation conduit à supprimer l'existence de quota national restreint.

Enfin, pour le Plan Loup prévu pour 2013-2017, la Confédération Paysanne attend des pouvoirs publics qu'ils s'engagent clairement aux côtés des éleveurs pour soutenir les pratiques d'élevage qui sont conformes aux attentes sociétales.

Contact :

Jean Vuillet, Confédération Paysanne de Rhône-Alpes : 06 86 12 05 43

Olivier Bel, Confédération Paysanne de PACA : 04 92 57 87 21

Christian ROQUEIROL, Secrétaire nationale : 06 72 68 45 40

Philippe COLLIN, Porte-parole, 06.76.41.07.18

DERNIÈRES ACTUALITÉS SUR

CE THÈME

14/8/12 : Flambée des matières premières agricoles : les éleveurs doublement pénalisés
[\[lire\]](#)

2/8/12 : Rapport sur la contractualisation - Surprise, déception et colère !
[\[lire\]](#)

25/7/12 : Droits de plantation, pas d'avancées à Bruxelles : de plus en plus de craintes pour la Confédération paysanne.
[\[lire\]](#)

23/7/12 : Epandages aériens de pesticides : nous demandons une réelle interdiction !
[\[lire\]](#)

16/7/12 : Envolée des cours des céréales : la nécessaire régulation des marchés et l'indispensable dégressivité des aides !
[\[lire\]](#)

AUTRES ACTUALITÉS

14/8/12 : PAC 2014 – Pour une politique robuste en faveur des Petites Fermes
[\[lire\]](#)

9/8/12 : PAC 2014 – La maîtrise et la régulation pour contrer la volatilité des prix
[\[lire\]](#)

23/7/12 : L'emploi agricole et la conditionnalité sociale doivent être au cœur de la PAC 2014
[\[lire\]](#)

5/7/12 : Revenus agricoles 2011 : Iniquité et instabilité
[\[lire\]](#)

3/7/12 : Mode de scrutin élections Chambres d'agriculture : une progression timide
[\[lire\]](#)



Confédération Paysanne

104 rue Robespierre - 93170 Bagnolet
tel +33 1 43 62 04 04 - fax +33 1 43 62 80 03 - courriel

Mentions Légales